

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 230

30 janvier 2013

SOMMAIRE

Allnet Sàrl	11004	Avial S.A.	11022
AMS Fund Services	11006	Babouille, s.à r.l.	11034
Anciens Etablissements Arno ZUANG Im- mobilière S.A.	11006	Bad Schonborn Properties S.à r.l.	11026
Androclus Therapeutics S.A.	11006	Ballone S.à r.l.	11035
Anfe Financing International S.A.	11008	Baltic Construction Group S.A.	11037
AN-NET Service S.à r.l.	11006	BB, C, s.à r.l.	11026
AP Audit	11008	BGP Management Luxembourg S.à r.l. ...	11038
APC-Conseil Luxembourg S.à r.l.	11008	Becofin S.A.	11038
Apex Services S.à r.l.	11009	Bei den Ackermaisercher S. à r. l.	11026
Apicella S.A.	11013	B.G.D.C.	11025
Aquatechnic S.A.	11014	Boucherie Weisen	11033
Aqua-Technologies S.A.	11013	B.R.E.S. Investigations S.A.	11025
Arceau	11014	Britax Luxembourg S.à r.l.	11026
Architecture & Aménagement S.A.	11014	Bureau Modugno S.à r.l.	11033
Argia S.A.	11014	CAE Luxembourg Financing	10994
Argia S.A.	11014	Café Matos S.à r.l.	11004
Aronney	11015	Chester Seven Capital, S. A.	11007
Arsis Lux S.à r.l.	11015	Chez Nada S.à r.l.	11002
AS24 Luxembourg S.A.	11021	Comptoir de Valeurs de Banque	11009
ASAR International S.A.	11015	Doduco S.à r.l.	11016
Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A.	11015	Dorado	11023
Aspyre S.à.r.l.	11015	Drakkar S.à r.l.	11027
Assulux SA	11016	Effective Power Training and Coaching S.A.	11033
Astral Finance S.A.	11016	Etilux Luxembourg S.A.	11035
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	11021	Etilux Luxembourg S.à r.l.	11035
Audere Lux S.A.	11021	FABERSTONE Investments S. à r. l.	11038
Auto-Motor-Center-Esch 2	11022	Techno Promotion S.A. SPF	11003
Avial S.A.	11022	Tee-Par Luxembourg S.A.	11003
		Tycon S.A.	11040

CAE Luxembourg Financing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.598.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CAE Luxembourg Financing, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 40,000.- (forty thousand Euros), having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 168.598 (the "Company").

There appeared

CAE International Holdings Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, acting in its own name and its own behalf, and also acting for and on behalf of its Luxembourg Branch, namely CAE International Holdings Ltd., Luxembourg Branch, a branch having its registered address at 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 168.270 (the "Sole Shareholder"),

Here duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerck, by virtue of a duly signed power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through his attorney, requests the notary to enact that:

- the 40 (forty) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance by the Company of mandatory redeemable preferred shares subject to the payment of a share premium attached thereto;
2. Subscription, payment and issuance of the mandatory redeemable preferred shares of the Company and payment of the share premium attached by way of a contribution in cash and in kind by the Sole Shareholder;
3. Subsequent amendment of articles 3, 6, 7, 8, 9, 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,160,000 (one million one hundred and sixty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euro) to EUR 1,200,000 (one million two hundred thousand Euro) by the issuance of 1,160 (one thousand one hundred and sixty) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each (the "MRPS") in addition to the existing 40 ordinary shares (the "Ordinary Shares"), subject to the payment of a global share premium attached of EUR 114,190,270 (one hundred and fourteen million one hundred and ninety thousand two hundred and seventy Euros).

The rights to be attached to the MRPS are as follows:

I. Share Premium attached to the MRPS

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;
- any share premium paid on MRPS shall be booked in an MRPS share premium account and such share premium shall remain attached exclusively to those MRPS.

II. Redemption of MRPS

MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. if the MRPS are neither converted nor repurchased on demand of the holder, the Company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

2. the redemption takes place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital;

3. notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request in writing the Company to redeem all or part of its MRPS; and

4. the holder of any MRPS, that have been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (hereinafter referred to as the "Redemption Price") equal to:

a. the nominal value of the redeemed MRPS, plus

b. an amount corresponding to a portion of the MRPS Share Premium Account equal to the balance of the MRPS Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption, including the corresponding portion of the legal reserve that has been allocated out of the share premium attached to the redeemed MRPS if any;

5. Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

III. Conversion of MRPS into Ordinary Shares

All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares.

MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date (as defined above), the holder of MRPS may at any time before such date, and the Company may at any time after the tenth anniversary of the date at which the MRPS are issued, request in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS;

and

(ii) the MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares as estimated at their nominal value plus the share premium attached (if any) including the portion of the legal reserve that has been allocated out of the share premium on the date of conversion. No fraction of Shares will be available. The shareholder(s) of the Company may (in case of fraction of shares) round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

IV. Rights to dividends

In any circumstances whatsoever, the holder of MRPS will not be entitled to dividend payments.

The holder of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Company has sufficient assets available, after each dividend payment is made, to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium).

V. Voting rights

Each MRPS does entitle its holder to a voting right identical to the voting rights of Ordinary Shares.

VI. Rights to liquidation proceeds

After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the nominal value of such MRPS increased by the share premium attached to each MRPS (if any).

Second resolution

It is resolved to accept that the above mentioned capital increase and payment of a global share premium be fully subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind of a claim of an amount of EUR 115,350,270.- (one hundred and fifteen million three hundred and fifty thousand two hundred and seventy Euros) it holds against the Company (the "Contributed Claim").

It is further resolved to allocate the global share premium of an amount of EUR 114,190,270 (one hundred and fourteen million one hundred and ninety thousand two hundred and seventy Euros) attached to the MRPS to a distributable item of the balance sheet as MRPS share premium for an amount of EUR 114,070,270 (one hundred and fourteen million seventy thousand two hundred and seventy Euros) and to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve for an amount of EUR 120,000 (one hundred and twenty thousand Euros).

Intervention - Subscription – Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned capital increase of EUR 1,160,000.- (one million one hundred and sixty thousand Euros) by subscribing to the MRPS subject to the payment of a global share premium attached thereto up to an amount of EUR 114,190,270 (one hundred and fourteen million one hundred and ninety thousand two hundred and seventy Euros), the whole being fully paid up by way of the contribution of the Contributed Claim.

Evaluation

The value of the Contributed Claim is set at EUR 115,350,270 (one hundred and fifteen million three hundred and fifty thousand two hundred and seventy Euros).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Claim is certain, valid and due;
- (ii) the Contributed Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Contributed Claim is not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Contributed Claim is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (v) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened the managers of the Company, each of them here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Claim, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend articles 3, 6, 7, 8, 9, 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 3. Purpose.** The Company's primary purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.”

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand (EUR 1,200,000) divided into forty (40) ordinary shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each (the “Ordinary Shares”), fully paid-up, and one thousand one hundred and sixty (1,160) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each (the “MRPS”) fully paid-up.

The Ordinary Shares and the MRPS shall be referred together as the “Shares”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share share premium account (the "Ordinary Share Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;
- any share premium paid on a MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached exclusively to those MRPS.”

“ **Art. 7. Voting right.** The Shares are entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.”

“ **Art. 8. Indivisibility of Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per Share.”

“ **Art. 9. Transfer of Shares.** The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).”

“ **Art. 10. Conversion and Redemption of Shares.** All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date (as defined below), the holder of MRPS may at any time before such date, and the Company may at any time after the tenth anniversary of the date on which the relevant MRPS are issued, request (on one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS;

(ii) the MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares (as estimated at their nominal value plus the share premium attached (if any) including the portion of the legal reserve that has been allocated out of the share premium on the date of conversion). No fraction of Shares will be available. The shareholder(s) of the Company may (in case of fraction of shares) round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the MRPS are neither converted nor repurchased on demand of the holder, the Company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant MRPS are issued (the “Final Mandatory Redemption Date”);

(ii) the redemption takes place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital;

(iii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request in writing the Company to redeem all or part of its MRPS.

Whatever the date of redemption, each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the “Redemption Price”) equal to:

(i) the nominal value of its redeemed MRPS; plus

(ii) an amount corresponding to a portion of the MRPS Share Premium Account equal to the balance of the MRPS Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption, including the corresponding portion of the legal reserve that has been allocated out of the share premium attached to the redeemed MRPS if any.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.”

“ **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

The holder(s) of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Company has sufficient assets available, after each dividend payment is made, to redeem the MPRS then in issue (including any attached share premium). In any circumstances whatsoever, the holder(s) of MRPS will not be entitled to dividend payments.”

“ **Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder(s) of MRPS according to the par value of such Shares increased by the share premium attached to each MRPS (if any). Holder(s) of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Company’s capital by the holder(s) of such Shares).”

There being no further business, the meeting then terminated.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CAE Luxembourg Financing, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 40.000,- EUR (quarante mille euros) ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.598 (la "Société").

A comparu,

CAE International Holdings Ltd., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit canadien, ayant son siège social à 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, agissant en son nom et pour son compte et agissant aussi au nom et pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, nommément CAE International Holdings Ltd., Luxembourg Branch, une succursale ayant son siège social au 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.270 (l'"Associé Unique").

Représenté par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandant de partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- les 40 (quarante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission par la Société de parts préférentielles à rachat obligatoire moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée;

2. Souscription, paiement et émission des parts sociales ordinaires et des parts préférentielles à rachat obligatoire de la Société et paiement d'une prime globale d'émission y attachée, par un apport en nature de l'Associé Unique;

3. Modification subséquente des articles 3, 6, 7, 8, 9, 10, 19 et 23 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de nom et l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.160.000 EUR (un million cent soixante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 40.000 EUR (quarante mille euros) à 1.200.000 EUR (un million deux cent mille Euros) par l'émission de 1.160 (mille cent soixante) parts préférentielles à rachat obligatoire ayant une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune (les "PPRO") en plus des 40 parts sociales ordinaires déjà existantes (les "Parts Ordinaires"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale attachée d'un montant de 114.190.270 EUR (cent quatorze millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix euros).

Les droits attachés aux PPRO sont les suivants:

I. Prime d'émission attachée aux PPRO

La prime d'émission payée sur les Parts Ordinaires ou sur les PPRO sera affectée à un compte spécial de prime d'émission comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Ordinaires sera affectée à un compte de prime d'émission des Parts Ordinaires et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Ordinaires;
- toute prime d'émission payée sur les PPRO sera affectée à un compte de prime d'émission des PPRO et cette prime d'émission restera exclusivement attachée aux PPRO.

II. Rachat des PPRO

Les PPRO sont émises sous la forme d'actions rachetables et le rachat des PPRO est soumis aux conditions suivantes:

1. si les PPRO ne sont ni convertis ni rachetés à la demande du détenteur, la Société rachètera toutes les PPRO alors en circulation à l'expiration d'une période de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les PPRO en question sont émises (la "Date de Rachat Obligatoire Finale");
2. Le rachat ne peut avoir lieu que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cette fin ou si le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société;
3. nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, le détenteur de PPRO est en droit de demander, par écrit, à la Société de racheter tout ou partie de ses PPRO, et
4. le détenteur de toutes PPRO, qui ont été rachetées, est en droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par PPRO rachetée (ci-après dénommé le "Prix de Rachat") égal à:
 - a. la valeur nominale de ses PPRO rachetées, plus
 - b. une somme correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des PPRO égale au solde du Compte de Prime d'Emission des PPRO divisé par le nombre de PPRO en circulation avant le rachat, y incluse, le cas échéant, la part correspondante de la réserve légale qui a été jointe aux PPRO à partir de la prime d'émission;
5. Les PPRO rachetés seront annulés au terme du rachat.

III. Conversion des PPRO en Parts Ordinaires

Toutes les PPRO sont émises sous la forme d'actions convertibles en Parts Ordinaires. Les PPRO peuvent être converties en Parts Ordinaires, conformément aux termes et conditions suivants:

- (i) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale (tel que définie ci-dessus), le détenteur de PPRO peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date d'émission des PPRO, demander, par écrit, à convertir en Parts Ordinaires, tout ou partie des PPRO, et
- (ii) les PPRO seront converties en un nombre fixe de Parts Ordinaires en fonction des estimations faites à la date de conversion de leur valeur nominale, augmentée de la prime d'émission (le cas échéant), y compris la partie de la réserve légale qui a été allouée de la prime d'émission. Les fractions de Parts ne seront pas admises. Le(s) associé(s) de la Société peut/peuvent (en cas de fractions de Parts), arrondir au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Ordinaires.

IV. Droits aux dividendes

Quelles que soient les circonstances, le détenteur de PPRO n'aura pas droit au paiement de dividendes.

Le porteur de Parts Ordinaires aura le droit aux paiements de dividendes à condition et dans la mesure où la Société dispose d'actifs disponibles suffisants, après chaque paiement du dividende est fait, pour racheter les PPRO alors en circulation (y compris toute prime d'émission attachée).

V. Droits de vote

Chaque PPRO confère à son titulaire un droit de vote identique à celui attaché aux Parts Ordinaires.

VI. Droits au boni de liquidation

Après le paiement de toutes les dettes et les passifs de la Société ou du dépôt des fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payée en premier lieu en priorité aux détenteurs de PPRO en fonction de la valeur nominale de ces PPRO augmentée de la prime d'émission le cas échéant attaché à chaque PPRO (le cas échéant).

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter que l'augmentation de capital précédemment mentionnée et le paiement de la prime d'émission y attachée soient entièrement souscrits et libérés par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de 115.350.270 EUR (cent quinze millions trois cent cinquante mille deux cent soixante-dix euros) qu'il détient contre la Société (la "Créance Apportée").

Il est également décidé d'affecter la prime d'émission globale attachée aux PPRO de 114.190.270 EUR (cent quatorze millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix euros) à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission attachées aux PPRO pour un montant de EUR 114.070.270 (cent quatorze millions soixante-dix mille deux cent soixante-dix Euros) et à un poste non-distribuable du bilan en tant que réserve légale pour un montant de 120.000 EUR (cent vingt mille Euros).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 1.160.000 EUR (un million cent soixante mille Euros) en souscrivant à l'ensemble des PPRO, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale attachée pour un montant de 114.190.270 EUR (cent quatorze millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix euros), la totalité étant entièrement libérée par apport de la Créance Apportée.

Evaluation

La valeur de la Créance Apportée a été fixée à 115.350.270 EUR (cent quinze millions trois cent cinquante mille deux cent soixante-dix euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) La Créance Apportée est certaine, liquide et exigible;
- (ii) la Créance Apportée est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) la Créance Apportée ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) la Créance Apportée est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (v) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance Apportée requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Après quoi, sont intervenus les gérants de la Société, chacun représenté par Mr. Régis Galiotto, pré-qualifié, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance Apportée, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 3, 6, 7, 8, 9, 10, 19 et 23 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 3. Objet.** L'objet premier de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

“ **Art. 6. Capital.**

Le capital social est fixé à un million deux cent mille Euros (1.200.000), divisé en quarante (40) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune entièrement libérées (les “Parts Ordinaires”) et 1.160 (mille cent soixante) parts préférentielles à rachat obligatoire (les “PPRO”) d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les PPRO seront désignées collectivement comme les “Parts”.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La prime d'émission payée sur les Parts Ordinaires ou les PPRO sera allouée à un compte spécial de prime d'émission comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Ordinaires sera affectée à un compte de prime d'émission des Parts Ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires") et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Ordinaires;

- toute prime d'émission payée sur les PPRO sera affectée à un compte de prime d'émission des PPRO (le "Compte de Prime d'Emission des PPRO") et cette prime d'émission restera attachée aux PPRO."

Art. 7. Droit de vote. Chaque Part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts qu'il détient."

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part."

Art. 9. Transfert des parts. Les Parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions des Parts aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi")."

Art. 10. Rachat et Conversion des Parts. Toutes les PPRO sont émises sous forme de parts convertibles en Part Ordinaires. Les PPRO peuvent être converties en Parts Ordinaires selon les modalités et conditions suivantes:

(i) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale (telle que définie plus bas), le détenteur de PPRO peut, à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date d'émission des PPRO, demander par écrit la conversion en Parts Ordinaires de tout ou partie de ses PPRO; et

(ii) les PPRO seront converties en un nombre fixe de Parts Ordinaires en fonction des estimations faites à la date de conversion de leur valeur nominale, augmentée de la prime d'émission (le cas échéant), y compris la partie de la réserve légale qui a été allouée de la prime d'émission. Les fractions de Parts ne seront pas admises. Le(s) associé(s) de la Société peut/peuvent (en cas de fractions de Parts), arrondir au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Ordinaires.

Toutes les PPRO sont émises sous la forme d'actions rachetables et les PPRO seront rachetées conformément aux termes et conditions suivants:

(i) si les PPRO ne sont ni converties ni rachetées sur demande du détenteur, la Société rachètera toutes les PPRO alors en circulation, à l'expiration d'une période de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les PPRO en question sont émises (la "Date de Rachat Obligatoire Finale");

(ii) le rachat ne peut avoir lieu que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cette fin ou si le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société;

(iii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, le détenteur de PPRO est en droit de demander, par écrit, à la Société de racheter tout ou partie de ses PPRO.

Quelle que soit la date de rachat, chaque détenteur de MRPS rachetées est en droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetées (le "Prix de Rachat") égal à:

(i) la valeur nominale de ses PPRO rachetées, plus

(ii) une somme correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des PPRO égale au solde du Compte de Prime d'Emission des PPRO divisé par le nombre de PPRO en circulation avant le rachat, y inclus la part correspondante de la réserve légale qui a été jointe aux PPRO à partir de la prime d'émission

Les parts rachetées seront annulées et le capital social réduit en conséquence."

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires auront droit au paiement de dividendes à condition que et dans la mesure où la Société dispose d'actifs disponibles suffisants, après chaque paiement de dividende, afin de racheter les PPRO alors en circulation (y compris toute prime d'émission y attachée). En aucune circonstance, le(s) détenteur(s) des PPRO n'aura (auront) droit au paiement de dividendes."

“ **Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Après le paiement de toutes les dettes et les passifs de la Société ou du dépôt de fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu et en priorité aux détenteurs de PPRO en fonction de la valeur nominale de ces PPRO augmentée de la prime d'émission attaché à chaque PPRO (le cas échéant) Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires aura/auront alors droit à la somme restant disponible (le cas échéant) au pro rata (selon le nombre de Parts Ordinaires détenues dans le capital de la Société par le(s) détenteur(s) de ces Parts).”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55251. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165707/455.

(120218930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Chez Nada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 119.164.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nada CUBRILO, cuisinière, née à Luxembourg, le 31 mai 1983, demeurant à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "CHEZ NADA, S.à r.l.", avec siège social à L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.164, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2039 du 31 octobre 2006.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nada CUBRILLO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012165736/45.

(120219508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Techno Promotion S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.105.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TECHNO PROMOTIONS S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg.

Pour: TECHNO PROMOTIONS S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012170348/18.

(120223886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Tee-Par Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.650.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Sicchia, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012170349/16.

(120224801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Allnet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 7, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 100.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLNET Sàrl

Référence de publication: 2012170428/10.

(120225034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Café Matos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 173.567.

STATUTS

L'an deux mille douze,
le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Sonia Cristina MATOS RAPOSO, commerçante, née à São Sebastião Da Pedreira (Lisbonne) [Portugal], le 06 août 1977, demeurant au 30, Grand-rue, L-9905 Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre la comparante et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CAFE MATOS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Sonia Cristina MATOS RAPOSO, prénommée et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 12, Grand-rue, L-9905 Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sonia Cristina MATOS RAPOSO, commerçante, née à São Sebastião Da Pedreira, Lisbonne (Portugal), le 06 août 1977, demeurant au 30, Grand-rue, L-9905 Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

3.- La gérante unique préqualifiée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémontrée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. C. MATOS RAPOSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16404. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012165708/104.

(120219528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

AN-NET Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 5, rue d'Ospem.

R.C.S. Luxembourg B 144.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170436/9.

(120225756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

AMS Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.635.

Extrait rectificatif L120224648

Il convient de modifier la date de fin des mandats des administrateurs de la Société, Monsieur Luigi MARCIANO et de Monsieur Leonardo D'AMBROSIO jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et non en 2015.

Il convient de modifier la date de fin du mandat de l'administrateur de la Société; Monsieur Silvestro Massimiliano RENZULLI En tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et non en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170435/14.

(120224970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Anciens Etablissements Arno ZUANG Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170437/10.

(120225281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Androclus Therapeutics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.631.

Aux actionnaires

Je vous remet par la présente ma démission comme liquidateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

ODESSA SECURITIES S.A.

Société anonyme

Représenté par Reno Maurizio TONELLI

Référence de publication: 2012170438/13.

(120225609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Chester Seven Capital, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.741.

L'an deux mil douze, le septième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHESTER SEVEN CAPITAL, S.A. avec siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L - 2128 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 129741, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2007, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1806 du 25 août 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2528 du 16 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 2. First sentence. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Version française:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.100.

Pouvoirs

Les personnes comparantes, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute (s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2012. LAC / 2012 / 58766. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165735/71.

(120219051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

AP Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 146.397.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170440/9.

(120225650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

APC-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170441/10.

(120225254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Anfe Financing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.537.

Le 27 décembre 2012 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012170439/13.

(120225588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Apex Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 72.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170442/9.

(120225755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

Rectificatif du dépôt numéro L120214265, déposé le 13/12/12.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, en abrégé COVALBA, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 2.759, constituée suivant acte de Maître Reiffers, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 1936, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 23 du 25 mars 1936, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 826 du 29 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VINCENT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire SPENDER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Barbara LODS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

2. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.087.- (cent millions quatre-vingt-sept euros) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Modification de la date d'assemblée générale ordinaire.
4. Ajouter la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes.
5. Refonte complète des statuts.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.087.- (cent millions quatre-vingt-sept euros) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide modifier la date d'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée «COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE», en abrégé «COVALBA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 4.975.000,- (quatre millions neuf cent soixante-quinze mille Euros) représenté par 25 000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 199,- (cent quatre-vingt-dix-neuf euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.087,- (cent millions quatre-vingt-sept Euros) représenté par 502.513 (cinq cent deux mille cinq cent treize) actions d'une valeur nominale de EUR 199,- (cent quatre-vingt-dix-neuf euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2012, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société. Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Jean-Maurice Beaux et Frédéric Amoroso de leur mandat d'administrateurs à la date de ce jour et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

- Jean-Patrick Tran-Phat, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- Anne-Lyse Gilles, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée décide également de confirmer le mandat de Monsieur Marc Augier en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VINCENT, C. SPENDER, B. LODS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58409. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165745/235.

(120219386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Apicella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.311.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APICELLA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012170443/11.

(120224941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Aqua-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 102.422.

—
Le bilan au 11 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170444/9.

(120225090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Aquatechnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.650.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012170445/14.

(120225907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Arceau, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.130.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170446/9.

(120224946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Architecture & Aménagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 59.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170447/9.

(120225758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Argia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 octobre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170448/16.

(120225275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Argia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.516.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARGIA S.A.

Référence de publication: 2012170449/10.

(120225276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Aronney, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.798.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170452/9.

(120226026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Arsis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARSIS LUX SARL

Référence de publication: 2012170453/10.

(120224974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

ASAR International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.692.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012170454/17.

(120224904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170455/9.

(120225428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Aspyre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 63, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 134.047.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012170456/14.

(120225089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Assulux SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.070.

—
EXTRAIT

Il résulte qu'en date du 27 décembre 2012 le siège social situé au 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette de la société Assulux S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 71070 a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WBM

Référence de publication: 2012170457/13.

(120225100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Astral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 132.904.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 novembre 2012

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société ASTRAL FINANCE S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., actuellement situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170458/15.

(120225513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.570,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

—
In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

1.- Tincum Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3805922 ("Tincum Capital Partners II, L.P."),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in New York;

2.- JP Asia Capital Pte Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 33, Newton Road, Singapore 307962, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under registration number 200808168R ("JP Asia Capital Pte Ltd"),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in Singapore;

3.- Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4761723 ("Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P."),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in New York;

4.- Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at c/o Blitzstart Holding AG, Bavariaring 29, 80336 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 95159 ("Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG");

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in New York;

5.- Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4761726 ("Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P."),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in New York;

6.- Tincum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4375073 ("Tincum Capital Partners II Executive Fund L.L.C."),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in New York;

7.- Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3805924 ("Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P."),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2012 in New York; and

8.- JT Company, a corporation established and existing under the laws of the State of Michigan, United States of America, having its business address at 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, United States of America ("JT Company"),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 November 2012 in Kunshan, China.

Said proxies, which have been signed 'ne varietur' by the proxy holder and the notary, will remain annexed to and filled with the present deed with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Doduco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 153900 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 21 June 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1545 of 29 July 2010.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of eight hundred and eleven euro (EUR 811), in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty thousand seven hundred fifty-nine euro (EUR 120,759) up to a new amount of one hundred and twenty-one thousand five hundred seventy euro (EUR 121,570) through the issuance of eight hundred and eleven (811) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each; and

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a total amount of eight hundred and eleven euro (EUR 811), in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty thousand seven hundred and fifty-nine euro (EUR 120,759) up to a new amount of one hundred and twenty-one thousand five hundred seventy euro

(EUR 121,570), through the issuance of eight hundred eleven (811) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

JT Company, a corporation established and existing under the laws of the State of Michigan, United States of America, having its business address at 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, United States of America ("JT Company"),

duly represented by Mr. Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 November 2012 in Kunshan, China,

hereby expressly subscribes for eight hundred eleven (811) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscription price in the aggregate amount of eight hundred eleven euro (EUR 811) has been entirely paid up in cash by JT Company to the Company.

The proof of the existence and of the value of the total contribution of eight hundred eleven euro (EUR 811) has been produced to the undersigned notary.

As a result of the completion of this share capital increase, the Company's share capital, which now amounts to a total of one hundred and twenty-one thousand five hundred seventy euro (EUR 121,570), represented by one hundred and twenty-one thousand five hundred seventy (121,570) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, is now composed and held as follows:

- Sixty thousand eight hundred ninety-nine (60,899) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of sixty thousand eight hundred ninety-nine euro (EUR 60,899), are held by Tincum Capital Partners II, L.P.;

- Forty-eight thousand and two (48,002) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of forty-eight thousand and two euro (EUR 48,002), are held by Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P.;

- Seven thousand eight hundred nine (7,809) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of seven thousand eight hundred nine euro (EUR 7,809), are held by JP Asia Capital Pte Ltd.;

- Two thousand five hundred fifty-three (2,553) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of two thousand five hundred fifty-three euro (EUR 2,553), are held by Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG;

- Three hundred sixteen (316) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of three hundred sixteen euro (EUR 316), are held by Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P.;

- Two hundred thirty-nine (239) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of two hundred thirty-nine euro (EUR 239), are held by Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P.;

- One hundred eighty-two (182) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of one hundred eighty-two euro (EUR 182), are held by Tincum Capital Partners II Executive Fund, L.L.C.; and

- One thousand five hundred seventy (1,570) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of one thousand five hundred seventy euro (EUR 1,570), are held by JT Company.

Second resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolve that article 5.1 of the Company's articles of association shall be amended in order to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one hundred twenty-one thousand five hundred seventy euro (EUR 121,570), consisting of one hundred twenty-one thousand five hundred seventy (121,570) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am fünfzehnten November,

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Tincum Capital Partners II, L.P., ein limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter Nummer 3805922 ("Tincum Capital Partners II, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in New York;

2.- JP Asia Capital Pte Ltd, ein private limited company gegründet und bestehend unter dem Recht Singapurs, mit Gesellschaftssitz in 33, Newton Road, Singapore 307962, eingetragen im Register der Accounting and Corporate Regulatory Authority unter Nummer 200808168R ("JP Asia Capital Pte Ltd"),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in Singapur;

3.- Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., ein limited partnership unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter der Nummer 4761723 ("Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in New York;

4.- Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung und Compagnie Kommanditgesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Gesellschaftssitz in c/o Blitzstart Holding AG, Bavariaring 29, 80336 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter Nummer HRA 95159 ("Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG");

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in New York;

5.- Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., ein limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter Nummer 4761726 ("Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in New York;

6.- Tincum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., eine limited liability company gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware 19801, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter Nummer 4375073 ("Tincum Capital Partners II Executive Fund L.L.C."),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in New York;

7.- Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., ein limited partnership gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware, mit eingetragenem Sitz in 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Register des Delaware Secretary of State unter Nummer 3805924 ("Tincum Capital Partners II Parallel"),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. November 2012 in New York; und

8.- JT Company, eine corporation gegründet und bestehend unter dem, Recht des Staates Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Geschäftsadresse in 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, Vereinigte Staaten von Amerika („JT Company"),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 11. November 2012 in Kunshan, China.

Die durch den Vollmachtnehmer und die Notar(in) ne varietur unterzeichneten Vollmachten sollen dieser notariellen Urkunde beigefügt und zusammen mit ihr einregistriert werden.

Die erschienen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter") der Doduco S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die „Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit dem Amtssitz in Sanem, am 21. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1545 vom 29. Juli 2010.

Die erschienen Parteien, die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten, erörterten sodann die folgende Tagesordnung („Tagesordnung"):

Tagesordnung

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von achthundertelf Euro (EUR 811), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertzwanzigtausendsiebenhundertneunundfünfzig Euro (EUR 120.759) auf einen neuen Betrag von einhunderteinundzwanzigtausendfünfhundertsiebzig Euro (EUR 121.570) anzuheben durch Ausgabe achthundertelf (811) neuer Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), und

2. Neuformulierung des Artikel 5.1. der Gesellschaftssatzung.

Nach Erörterung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchten die Gesellschafter den Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss:

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt die Anhebung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von achthundertelf Euro (EUR 811), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertzwanzigtausendsiebenhundertneunundfünfzig Euro (EUR 120.759) auf einen neuen Betrag von einhunderteinundzwanzigtausendfünfhundertsiebzig Euro (EUR 121.570) anzuheben durch Ausgabe achthundertelf (811) neuer Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).

Zeichnung - Zahlung

JT Company, eine corporation gegründet und bestehend unter dem, Recht des Staates Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Geschäftsadresse in 26405 Mandalay Circle, Novi, MI 48374, Vereinigte Staaten von Amerika („JT Company“),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Opitz, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 11. November 2012 in Kunshan, China;

zeichnet hiermit achthundertelf (811) neue Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).

Der Gesamtzeichnungspreis in Höhe von achthundertelf Euro (EUR 811) wurde von JT Company vollständig an die Gesellschaft gezahlt.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes von achthundertelf Euro (EUR 811) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

In Folge der Durchführung der Kapitalerhöhung ist das Stammkapital der Gesellschaft, welches sich nunmehr auf einhunderteinundzwanzigtausendfünfhundertsiebzig Euro (EUR 121.570), vertreten durch einhunderteinundzwanzigtausendfünfhundertsiebzig (121.570) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), beläuft, nun wie folgt aufgeteilt und gehalten:

- Sechzigtausendachthundertundneunundneunzig (60.899) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von sechzigtausendachthundertneunundneunzig Euro (EUR 60.899) entsprechen werden durch Tincum Capital Partners II, L.P. gehalten;

- Achtundvierzigtausendundzwei (48.002) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von achtundvierzigtausendundzwei Euro (EUR 48.002) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Add-On Fund, L.P. gehalten;

- Siebentausendachthundertundneun (7.809) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von siebentausendachthundertundneun Euro (EUR 7.809) entsprechen, werden von JP Asia Capital Pte Ltd. gehalten;

- Zweitausendfünfhundertdreiundfünfzig (2.553) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von zweitausendfünfhundertdreiundfünfzig Euro (EUR 2.553) entsprechen, werden von Do-ducto Equity Investment GmbH & Co. KG gehalten;

- Dreihundertundsechzehn (316) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von dreihundertundsechzehn Euro (EUR 316) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Parallel Fund, L.P. gehalten;

- Zweihundertundneunddreissig (239) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von zweihundertneunddreissig Euro (EUR 239) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P. gehalten;

- Einhundertundzweiundachtzig (182) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von einhundertzweiundachtzig Euro (EUR 182) entsprechen, werden von Tincum Capital Partners II Executive Fund, L.L.C. gehalten; und

- Eintausendfünfhundertsiebzig (1.570) Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die einem Gesamtwert von eintausendfünfhundertsiebzig Euro (EUR 1.570) entsprechen, werden von JT Company gehalten.

Zweiter Beschluss

In Folge des vorangegangenen Beschlusses beschließen die Gesellschafter, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderteinundzwanzigtausendfünfhundertsiebzig Euro (EUR 121.570), bestehend aus einhunderteinundzwanzigtausendfünfhundertsiebzig (121.570) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Geschäftsanteil.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.200,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, hat der Bevollmächtigte diese originale Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. OPITZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54791. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012165765/258.

(120219488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2012170459/10.

(120225055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 20. November 2012

Der Verwaltungsrat nimmt die Rücktritte der Herren Eike Enke-Stolle und Arne Reif zum 20. November 2012 an.

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig per Kooptation Herrn Muhammad Owais Ansari und Herrn Ernst Mohr, beide mit professioneller Anschrift in L-1246 Luxembourg, 4a, rue Borschette, mit sofortiger Wirkung als ordentliche Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen. Das Mandat der Herren Owais Ansari und Mohr endet mit der Generalversammlung der Gesellschaft im Jahre 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Dezember 2012.

Für ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.

Référence de publication: 2012170460/16.

(120225822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Audere Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.367.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUDERE LUX S.A.
Jacopo ROSSI / Marie-Anne DASSY
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012170461/12.

(120226000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Auto-Motor-Center-Esch 2, Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos. Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 29.469.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012170462/14.

(120225261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170463/9.

(120225889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.584.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 décembre 2012, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Tbionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est élu, en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision SA., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012170464/25.

(120225890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Dorado, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg E 4.961.

STATUTS

L'an deux-mille douze, le 11 décembre.

Entre les soussignés:

- Patrice Féron, administrateur de sociétés, né le 4 janvier 1953 à Saanen (Suisse), demeurant, 9 South Eaton Place SW 1W 9ES LONDON,

- Frédérica Féron, sans profession, né le 16 juin 1955 à Andermatt (Suisse), demeurant, 9 South Eaton Place SW 1 W 9ES LONDON,

Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs et investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra accorder notamment hypothèque et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination de DORADO.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Il est consenti les apports suivants à la Société:

Par les présentes, les Parties font les apports en nature suivants à la Société:

- Apport en nature:

* En premier lieu, un apport par Madame Frédérica Féron de 490 parts numérotées de 511 à 1.000 de la Société SOTRAMAT, une société civile de droit français au capital 10.000 euros, ayant son siège social 102, rue de Grenelle 75007 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro D 492 204 748 (ci-après "SOTRAMAT"), pour une valeur de 4.900 euros, correspondant à une valeur de 100 euros par part apportée.

* En deuxième lieu, un apport par Monsieur Patrice Féron de 410 parts numérotées de 1 à 410 de la Société SOTRAMAT pour une valeur de 4.100 euros, correspondant à une valeur de 100 euros par part apportée.

* En troisième lieu, un apport par Madame Frédérica Féron d'une créance de 3.500.000 d'euros à l'encontre de (a Société SOTRAMAT, correspondant à une fraction du compte courant d'associé dont Madame Féron est titulaire dans les écritures de la Société SOTRAMAT.

* En quatrième lieu, un apport par Monsieur Patrice Féron d'une créance de 3.500.000 d'euros à l'encontre de la Société SOTRAMAT, correspondant à une fraction du compte courant d'associé dont Monsieur Féron est titulaire dans les écritures de la Société SOTRAMAT.

* En cinquième lieu, un apport Monsieur Patrice Féron de 10.000 parts sociales de la Société MEGARA LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social 14 Britannia Place, Bath Street, St Helier, Jersey, JE2 4SU et immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Jersey sous le numéro 108498 (Ci-après "MEGARA"), pour une valeur de 1.800.000 livres britanniques, soit 2.229.970 euros correspondant à une valeur de 222,997 euros par part apportée.

Soit un total d'apport en nature d'un montant de 9.238.970 euros, rémunéré comme suit:

- une part, par l'émission de 9.200 parts d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros, correspondant:

* à 3.500 parts sociales attribuées à Madame Frédérica Féron,

* à 5.700 parts sociales attribuées à Monsieur Patrice Féron.

- d'autre part, par le versement d'une soulte d'un montant de 38.970 euros attribuée comme suit:

* à hauteur de 4.900 euros, à Madame Frédérica Féron,

* à hauteur de 34.070 euros, à Monsieur Patrice Féron.

Cette soulte restera inscrite en comptes courants d'associés ouverts aux noms respectifs de Monsieur Patrice Féron et Madame Frédérica Féron dans les écritures de la Société.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé ou de descendants de l'associé cédant.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement d'associés représentant plus des quatre cinquième du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Les décisions de nomination ou de révocation du ou des gérants sont prises dans les mêmes conditions que celles portant modification aux statuts, c'est-à-dire à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Les décisions collectives des associés peuvent être prises par voie de résolutions circulaires.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité des quatre cinquièmes des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant, avec pouvoir de signature individuel pour engager la société, pour une durée indéterminée: Patrice Féron, administrateur de sociétés, né le 4 janvier 1953 à Saanen (Suisse), demeurant, 9 South Eaton Place SW 1 W 9ES LONDON
 2. Le siège social de la société est fixé à 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Patrice Féron / Frédérica Féron.

Référence de publication: 2012165796/137.

(120218795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

B.R.E.S. Investigations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 214, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.048.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170466/10.

(120225267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

B.G.D.C., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.347.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2012

L'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

La société FINEUGEST S.A., enregistré auprès du RCSL sous le numéro B166743 sise au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommée commissaire en remplacement de la société Fiscalité Immobilière S.A.

Les mandats des administrateurs ci-dessous sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

- Victor Rockenbrod, né le 28 mai 1972 résidant professionnellement au 16, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,
- ROCKENBROD AGENCE S.A., enregistré auprès du RCSL sous le numéro B85232 sise au 16, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, représentée par Victor Rockenbrod,
- ROYAL CONSTRUCTION S.A., enregistré auprès du RCSL sous le numéro B28760 sise au 16, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, représentée par Victor Rockenbrod.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170465/20.

(120224930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Britax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.919.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 20/12/2012, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 26 octobre 2012.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 26 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27/12/2012.

Référence de publication: 2012170474/15.

(120225168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Bad Schonborn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.973.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170467/10.

(120225526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Bei den Ackermaisercher S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 15, Op Fankenacker.

R.C.S. Luxembourg B 153.748.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012170468/10.

(120225486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012170479/14.

(120225994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Drakkar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 173.564.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric LEVASSEUR, né le 20 mars 1965 à Dieppe (France) et demeurant à F-75.003 Paris, 12, rue Debelleyne, ci-après représenté par Maître Karine MASTINU, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle, suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination.

La Société a comme dénomination "DRAKKAR S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la

gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) représenté par trois millions (3.000.000) de parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et Primes assimilées.

En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égal propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales.

Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s).

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants ("le Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Art. 13. Pouvoir des gérant(s).

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.

Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et Débours.

Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s).

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.

Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s).

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales.

Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale.

L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices.

Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Déclaration

Monsieur Eric LEVASSEUR prénommé déclare qu'il détient 99% des parts sociales de la société à responsabilité limitée dénommée "VIKING INVESTISSEMENT" ayant son siège social à F-75.003 Paris, 12, rue Debelleye, identifiée au SIRET sous le numéro 494 756 109 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, plus amplement spécifiée ci-après.

Monsieur Eric LEVASSEUR prénommé déclare qu'il apporte à la Société l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée "VIKING INVESTISSEMENT" prénommée.

Monsieur Eric LEVASSEUR déclare, selon déclaration d'apport datée du 20 novembre 2012 ci-annexée, que la société à responsabilité limitée "VIKING INVESTISSEMENT" prénommée est évaluée à environ EUR 3.122.600,-, et que par conséquent la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Souscription et Libération

1. Souscription

Le comparant ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales de la Société et a libéré les montants suivants ci-après énoncés par un apport en nature de 3.069 parts sociales de la société à responsabilité limitée dénommée "VIKING INVESTISSEMENT", une société constituée selon les lois françaises par acte constitutif daté du 09 mars 2007, ayant son siège social à F-75.003 Paris, 12, rue Debelleye, ladite société a un capital de EUR 31.000 divisé en 3.100 parts sociales égales de EUR 10,-chacune, l'apport en nature de 3.069 parts sociales, représentant 99% du capital de ladite société:

Associé	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
Mr Eric LEVASSEUR prénommé	EUR 3.000.000	3.000.000 parts sociales
Total	EUR 3.000.000	3.000.000 parts sociales

2. Libération

Comme preuve de ladite libération du capital, une déclaration d'apport de Monsieur Eric LEVASSEUR datée du 20 novembre 2012 a été remise au Notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Cette déclaration d'apport restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La preuve de la contribution ayant été donnée au notaire le montant de EUR 3.000.000 est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 3.200.- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un.

2. A été appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric LEVASSEUR, gérant de sociétés, né le 20 mars 1965 à Dieppe et demeurant à F-75.003 Paris, 12, rue Debelleye;

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Engagement

Monsieur Eric LEVASSEUR prénommé s'engage à accomplir toutes les formalités requises auprès des administrations françaises, suite à la signature des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: MASTINU, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/12/2012. Relation: EAC/2012/16088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165797/336.

(120219309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Boucherie Weisen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 151.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170473/9.

(120224898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Bureau Modugno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170475/10.

(120225236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Effective Power Training and Coaching S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 62.940.

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Effective Power Training and Coaching S.A., ayant son siège social à L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 62.940 (la "Société"), constituée sous la dénomination «H & P» S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 7 mai 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 24 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard DE BOCK, retraité, demeurant à B-1470 Bousval, Sentier de la Fermette 13.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gérard DE BOCK, retraité, demeurant à B-1470 Bousval, Sentier de la Fermette 13.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Janice WILSON, retraitée, demeurant à B-1470 Bousval, Sentier de la Fermette 13.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Gérard DE BOCK, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la Société:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur Gérard DE BOCK, retraité, né le 18 avril 1952 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-1470 Bousval, Sentier de la Fermette 13.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. DE BOCK, J. WILSON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14991. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165803/68.

(120219370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Babouille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 87.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BABOUILLE, s.à r.l.

Référence de publication: 2012170476/10.

(120224986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Ballone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 45.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012170477/10.

(120225238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Et lux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Et lux Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 113.633.

L'an deux mil douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ETILUX LUXEMBOURG S.A., avec siège à L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.633, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 756 du 13 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 avril 2008, publiée au Mémorial C numéro 1187 du 16 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier BRONNE, gérant de sociétés, demeurant à B-4000 Liège, 30, rue Courtois,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Conseil d'Administration:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Forme juridique:

Puis, l'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée.

Après avoir soumis au notaire un certificat du conseil d'administration en date du 4 décembre 2012 ainsi qu'un certificat de la Fiduciaire Cabexco s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon daté du 4 décembre 2012 et qui conclut:

«(...) qu'en conséquence, la valeur de l'actif net de la société ETILUX Luxembourg SA correspond à ce jour au moins trente et un mille Euros (€ 31.000,-)»

L'assemblée décide d'adopter désormais les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ETILUX LUXEMBOURG s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Beckerich. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- d'une part le commerce en gros et en détail ainsi que le commerce en général de biens, matériels et articles de bureau utilisés dans les domaines de l'industrie et du commerce, et
- d'autre part, la fabrication, le traitement et l'impression d'articles divers, sur supports papier, carton, plastique, cellophane notamment, imprimé ou non.

La société peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger. En l'occurrence, la société pourra établir des succursales et/ou filiales, magasins et/ou dépôts partout au Luxembourg et à l'étranger, où elle le jugera nécessaire.

La société peut exécuter, promouvoir et développer, soit elle-même directement, soit indirectement par les entreprises dans lesquelles elle détient des participations, soit par tout autre mode, ces activités comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prêter tous services connexes ou complémentaires aux dites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société peut encore s'intéresser par voie d'acquisition, de souscription, d'apport à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sein ou de nature à favoriser ou faciliter, soit directement ou indirectement, la réalisation ou l'extension de son objet social.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) parts sociales de mille (€ 1.000,-) Euros chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi adoptés, les 31 parts sociales sont souscrites par les associés en remplacement des actions détenues par eux dans le capital de la société anonyme, comme suit:

ETILUX S.A. avec siège à B-4000 Liège, 42, rue de l'Espérance n° d'entreprise 0412 681 550	30 parts sociales
M. Didier BRONNE gérant de sociétés, né à Ougrée, Belgique, le 28 juillet 1947, demeurant à B-4000 Liège, 30, rue Courtois,	<u>1 part sociale</u>
Total:	31 parts sociales

Puis les deux associés, Monsieur Didier BRONNE agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de la société de droit belge ETILUX S.A. ci-dessus qualifiée, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Gérance:

1) Est nommé gérant technique: Monsieur Olivier BRONNE, directeur commercial, né à Liège (Belgique), le 19 avril 1971, demeurant 7, rue de Rabohaye à B-4140 Sprimont (Belgique).

2) Sont nommés gérants administratifs, les personnes suivantes:

- Monsieur Didier BRONNE, gérant de sociétés, né à Ougrée, (Belgique), le 28 juillet 1947, demeurant 30, rue Courtois à B-4000 Liège (Belgique),

- Monsieur Michel NEVE DE MERVERGNIES, gérant de sociétés, né à Liège (Belgique), le 16 avril 1948, demeurant 110 Beho à B-6672 Gouvy, (Belgique), et

- Monsieur Eric HARMANT, gérant de société, né à Liège (Belgique) le 10 janvier 1968 et demeurant 106, avenue d'Oppem à B-1970 Wezembeek-Oppem (Belgique).

3) La société sera engagée en toutes circonstances par:

- la signature individuelle du gérant technique pour tout engagement n'excédant pas 25.000.- EUR,

- la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs pour tout engagement supérieur à 25.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. BRONNE, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4712. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165825/136.

(120218707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Baltic Construction Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 153.447.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170478/9.

(120225088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

BCP Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.416,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 171.607.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Rahul AGARWAL de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Ruth Elizabeth SHARRY, né le 31 octobre 1976 à Mount Isa, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John SUTHERLAND
- Madame Ruth Elizabeth SHARRY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

BCP Management Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012170480/21.

(120225623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Becofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012170481/9.

(120224863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

FABERSTONE Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.866.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

1. Mr. Marco Pennisi, residing in Via Militare 29, 19032 - Pogliola (Lerici), Italy.
2. The company Nomen Fiduciaria S.R.L., a company incorporated and existing under the Italian law, with registered office in Via del Carmine, 10, 10122 -Torino, Italy, registered with the Registro delle Imprese of Turin, Italy under number 06194870017.
3. Mr. Vincenzo Manganelli, residing in Via Ponte di Sirico, P/CO Magnolie 29, 80039 - Saviano, Italy.
4. Mr. Paolo Pennisi, residing in APT 503 Cubes 2 The Cubes, Blackthorn Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Ireland.
5. Ms. Margherita Elisabetta Pisa, residing in Grenville Place 1, London SW74RU, United Kingdom.
6. Ms. Sara Zurini, residing in Vannucci Atto n. 10, Milan, Italy.

All here represented by Mrs. Sarah Lobo, Master of Commerce, residing professionally in Luxembourg, by virtue of six powers of attorney,

which proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company FABERSTONE Investments S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 168.866 (NIN 2012 2417 248) has been incorporated by deed of the notary Martine

SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 11th of April 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1552 of June 21, 2012.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (€ 12.501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12.501) shares of one Euro (€ 1.-) each, attributed to the shareholders as follows:

1. Mr. Marco Pennisi, prenamed, two thousand five hundred shares	2.500
2. The company Nomen Fiduciaria S.R.L., prenamed, two thousand five hundred shares	2.500
3. Mr. Vincenzo Manganelli, prenamed, two thousand five hundred shares	2.500
4. Mr. Paolo Pennisi, prenamed, one thousand six hundred sixty-seven shares	1.667
5. Ms. Margherita Elisabetta Pisa, prenamed, one thousand six hundred sixty-seven shares	1.667
6. Ms. Sara Zurini, prenamed, one thousand six hundred sixty-seven shares	1.667
Total: twelve thousand five hundred and one shares	12.501

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve the company FABERSTONE Investments S.a r.l. and to put it into liquidation.

Second resolution

The shareholders decide to appoint the company BERKS FINANCE S.A., a company existing in accordance with the laws of the Republic of Panama, having its registered office at East 53rd Street, Marbella, MMG building 2nd floor, Panama, registered with the Public Registry of Panama under the number 609361, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Third resolution

The shareholders give full discharge to the managers of the company for the execution of their mandates.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1. Monsieur Marco Pennisi, demeurant à Via Militare 29, 19032 -Pugliola (Lerici), Italie.
2. La société Nomen Fiduciaria S.R.L., une société constituée et existante sous la loi italienne, établie et ayant son siège social à Via del Carmine, 10, 10122 -Torino, Italie, inscrite au the Registro delle Imprese de Turin, Italie sous le numéro 06194870017.
3. Monsieur Vincenzo Manganelli, demeurant à Via Ponte di Sirico, P/CO Magnolie 29, 80039 - Saviano, Italie.
4. Monsieur Paolo Pennisi, demeurant à APT 503 Cubes 2 The Cubes, Blackthorn Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande.
5. Madame Margherita Elisabetta Pisa, demeurant à Grenville Place 1, Londres SW74RU, Royaume-Uni.
6. Madame Sara Zurini, demeurant à Vannucci Atto n. 10, Milan, Italie.

Tous ici représentés par Madame Sarah LOBO, Maître en sciences économiques, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six procurations,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FABERSTONE Investments S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le

numéro B 168.866 (NIN 2012 2417 248) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1552 du 21 juin 2012.

- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cent et un Euros (€ 12.501.-), représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales d'un Euro (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur Marco Pennisi, prénommé, deux mille cinq cents parts sociales	2.500
2. La société Nomen Fiduciaria S.R.L., prénommée, deux mille cinq cents parts sociales	2.500
3. Monsieur Vincenzo Manganelli, prénommé, deux mille cinq cents parts sociales	2.500
4. Monsieur Paolo Pennisi, prénommé, mille six cent soixante-sept parts sociales	1.667
5. Madame Margherita Elisabetta Pisa, prénommée, mille six cent soixante-sept parts sociales	1.667
6. Madame Sara Zurini, prénommée, mille six cent soixante-sept parts sociales	1.667
Total: douze mille cinq cent et une parts sociales	12.500

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la société FABERSTONE Investments S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer la société BERKS FINANCE S.A., a société existant sous les lois de la République de Panama, ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, MMG building 2nd floor, Panama, enregistrée auprès du "Public Registry of Panama" sous le numéro 609361, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants de la société en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LOBO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165842/116.

(120218686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Tycon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 30.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2012.

Pour TYCON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012170493/12.

(120225037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.